

Diagnostic - Faisabilité Itinéraire cyclable n°4 // TOURS METROPLE VAL DE LOIRE

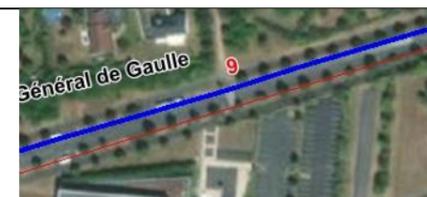
Maîtrise d'œuvre - Schéma cyclable –

ITINERAIRE n°4 entre Saint Avertin et Druye : **Commune de Ballan-Miré**

Diagnostic et Faisabilité - mars 2021

Joué-lès-Tours / Ballan-Miré

Segments 154 à 157



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Joué-lès-Tours / Ballan-Miré

Segments 154 à 157 : Boulevard des Bretonnières

Linéaire : 800 mètres entre la rue de la Chênaie et la rue des Acacias.

Etat de l'existant

Le tracé sur le boulevard des Bretonnières s'appuie sur une piste cyclable bidirectionnelle continue.

Aménagements proposés :

Seg 154 bis : allée du Clos Bonnetière : resserrer le carrefour, reculer le CdLP motorisé du côté du lotissement pour laisser la priorité à la PCB, supprimer le CdLP vélo, marquer la traversée cyclable par des pictogrammes SC2.

Seg 154 : renouveler l'enrobé de la PCB sur 3,10m de large + gestion des entrées charretière (marquages SC2)

Seg 155 : rue des Roses : reculer le marquage du CdLP motorisé pour laisser la priorité à la PCB, marquer la traversée cyclable dans le carrefour (SC2).

Seg 156 : rebordurer la PCB devant les entrées charretières et marquer la traversée de la PCB devant chaque entrée (pictogramme SC2)

Seg 156 bis : rue de la Bonnetière : refermer les angles du carrefour pour les girations venant du boulevard, couler dans la traversée de la PCB (hydrodécapé...), marquer le CdLP voiture avant la PCB au niveau du passage piéton, abaisser toute la signalisation de police sur la PCB en HSP 1,00m pour améliorer la visibilité en carrefour.

Seg 157 : la PCB actuelle fait 3,10m actuellement mais supporte un flux important de piétons : élargir la PCB à 4,00m jusqu'à la bordure cunette sur toute la longueur de la piste jusqu'à la rue des Acacias. Conforter la mixité avec des pictogrammes SC2 (vélo) et SC1 (piéton).



Segment 154 bis



Segment 154



Segment 155



Segment 156



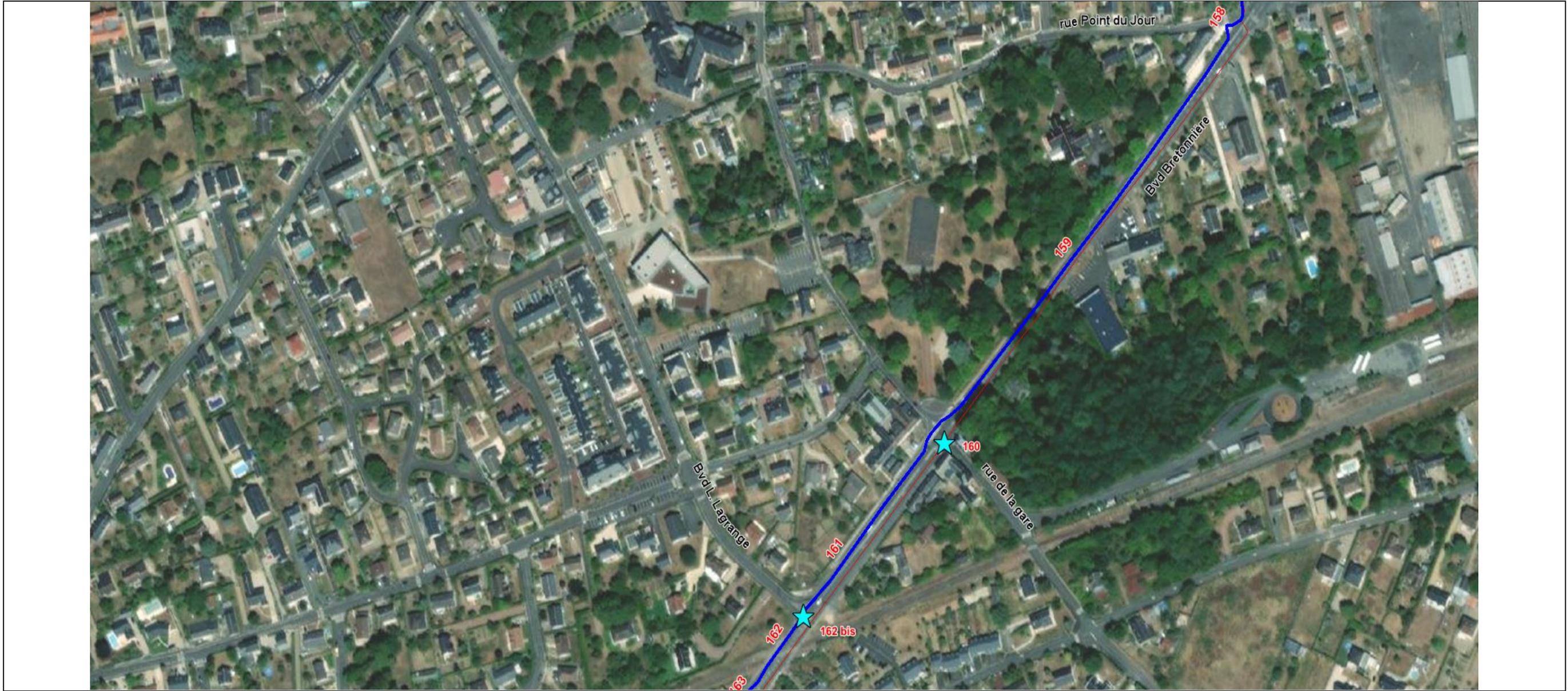
Segment 156 bis



Segment 157

Ballan-Miré

Segments 158 à 160



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Ballan-Miré

Segments 158 à 160 : Bvd. Bretonnières, Av. Acacias / rue de la gare

Linéaire : 400 mètres entre l'avenue des Acacias et le carrefour avec la rue de la gare.

Etat de l'existant

Cette portion de l'axe 4 ne dispose pas d'aménagement cyclable. Le boulevard des Bretonnières fait 7,60m de large avec des trottoirs non revêtus de 1,50m environ jusqu'au carrefour de la gare.

Aménagements proposés :

Le principe général proposé est la création d'une continuité en site propre entre la rue des acacias et le carrefour de la gare, réaménager le carrefour de la gare pour une meilleure desserte vers la halte SNCF et vers le centre-ville via la rue du Commerces de type giratoire, puis assurer la continuité en sites propres unidirectionnels (à cause de la voie ferrée) jusqu'au rond-point du général de Gaulle.

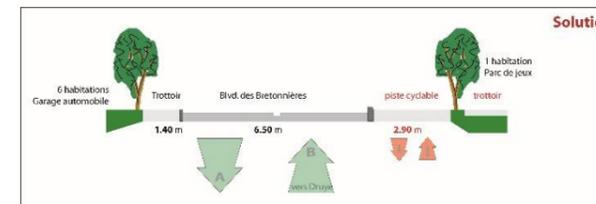
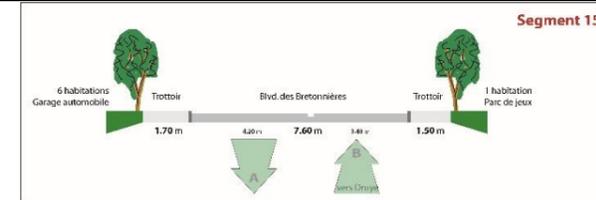
Seg 158 : continuité de la piste cyclable sur trottoir entre avenue des Acacias et rue Point du jour. Passer sur l'emprise publique, en dehors du parking vétérinaire.

Seg 159 : réduction de la chaussée à 6,50m, création d'une piste cyclable + piéton en rive Nord (1 seule entrée charretière). Busage du fossé Nord si nécessaire pour faire passer la partie 'trottoir' derrière la lignée d'arbres.

Seg 160 : carrefour rue de la gare : supprimer file de tourne-à-droite vers rue du commerce et création giratoire. Transition piste cyclable bidirectionnelle au Nord vers 2 pistes cyclables unidirectionnelles au Sud.



Segment 158



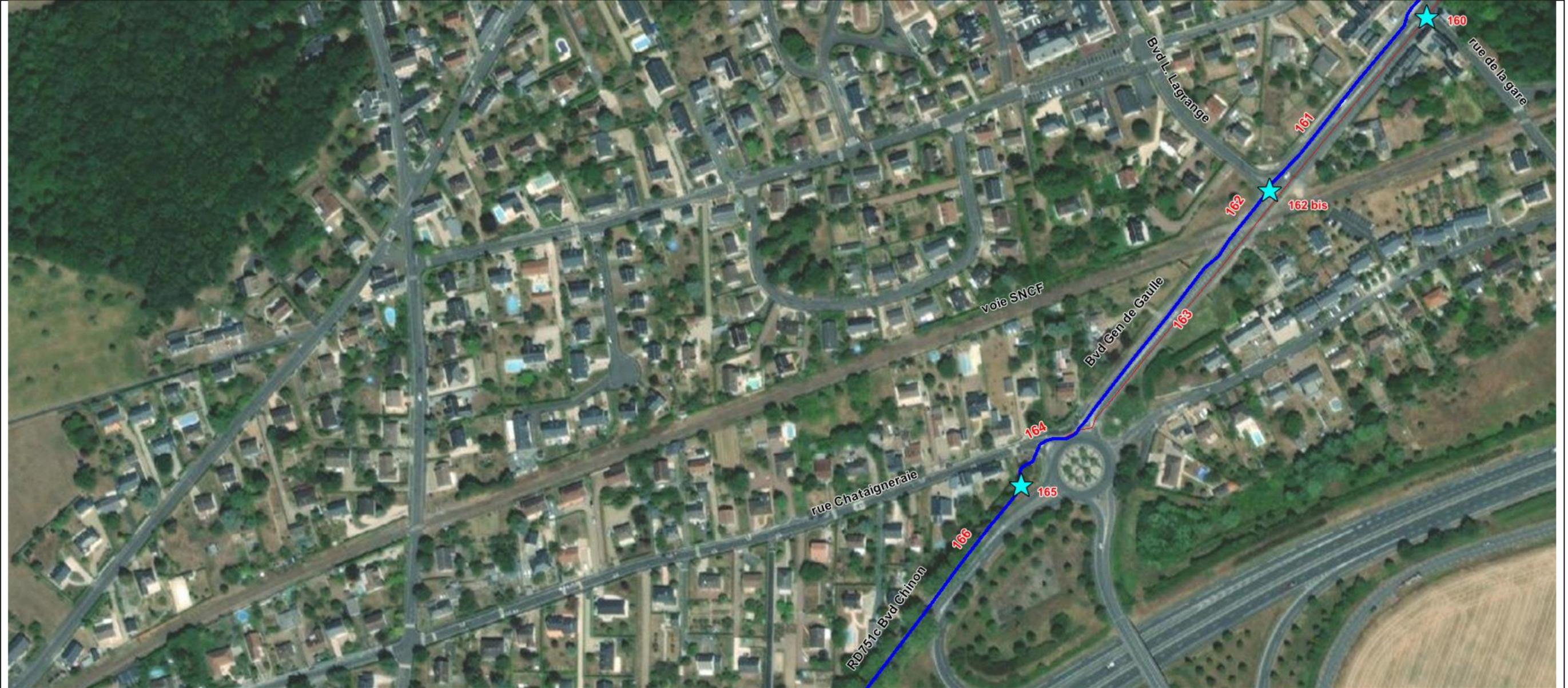
Segment 159



Segment 160

Ballan-Miré

Segments 160 à 163



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Ballan-Miré

Segments 160 à 165 : Bvd. de Gaulle, rue de la gare / rond-point

Linéaire : 400 mètres entre le carrefour avec la rue de la gare et le rond-point Charles de Gaulle.

Etat de l'existant

Cette portion de l'axe 4 est également sans aménagement cyclable, le boulevard général de Gaulle évolue vers deux files de 7,90m chacune séparées par un terre-plein central de 1,00m.

A l'Ouest de la voie ferrée la section est plus ouverte sur les rives, avec deux voies de 4,80m chacune.

Aménagements proposés :

Le principe général proposé est d'assurer la continuité cyclable au sud du giratoire proposé par l'implantation de sites propres unidirectionnels sur chaque rive (à cause de la voie ferrée) jusqu'au rond-point du général de Gaulle.

Seg 161 : réduire les voies et répartir autrement les espaces : création de piste cyclables unidirectionnelles, stationnement longitudinal, file de circulation ; idem dans les deux sens de circulation.

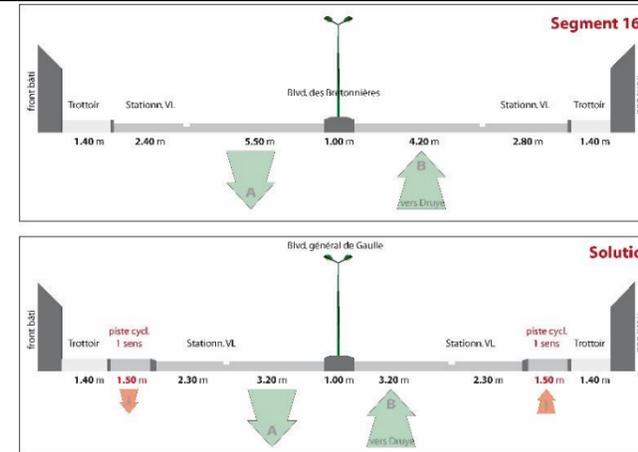
Supprimer la file de tourne-à-Droite vers la rue Léo Lagrange, y insérer la piste cyclable de la rive Nord.

Seg 162 et 163 : même principe sans stationnement de véhicules motorisés.

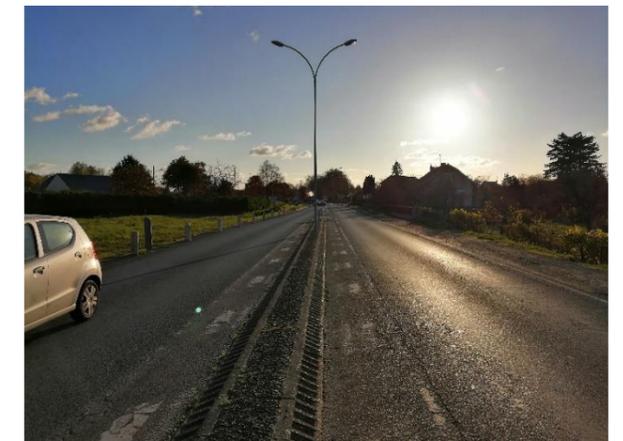
Seg 164 : au niveau du rond-point : déplacer les mâts de signalisation pour laisser le gabarit du double-sens cyclable sur le trottoir, marquer les espaces cyclables et piétons, éventuellement élargir le trottoir.

Sur la branche de la rue Châtaigneraie : élargir à 5,00m l'abaissé trottoir, marquer la traversée cyclable (SC2). Renforcer la visibilité de la traversée : enrobé hydro décapé...

Seg 165 : couper les angles droits de la piste cyclable et élargir la piste de 2,20m à 3,00m.



Segment 162



Segment 163



Segment 164 : trottoir cyclable au Nord du rond-point et branche rue Châtaigneraie

Ballan-Miré

Segments 166 à 171



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Ballan-Miré

Segments 166 à 171 : RD751C, Boulevard de Chinon

Linéaire : 1 000 mètres entre le rond-point Charles de Gaulle et l'accès à la ZA via rue de la Briaudière

Etat de l'existant

L'axe 4 s'appuie sur ce secteur sur une piste cyclable bidirectionnelle de 3,00 m de large en enrobé en rive Nord de la RD751C. La continuité cyclable est parfaite.

Aménagements proposés :

Seg 166 : renouveler les marquages sur la piste cyclable : ligne médiane et pictogrammes SC2.

Seg 167 : sur le carrefour borduré de la Mignonnière : inverser les priorités. Le STOP pour les cyclistes devient CdLP et marquer un CdLP pour les véhicules avant la traversée de la piste cyclable. Marquer la traversée de la piste par des pictogrammes SC2.

Fermer l'angle du carrefour depuis le boulevard vers la rue Mignonnière afin d'éviter les vitesses des véhicules et les risques élevés de collision avec les cyclistes traversant sur les îlots centraux dans le carrefour.

Seg 168 : renouveler les marquages sur la piste cyclable : ligne médiane et pictogrammes SC2.

Seg 169 bis : giratoire de la Chataigneraie. Assurer la perméabilité avec la zone commerciale sur l'autre rive : marquage d'une traversée cyclable SC2 en parallèle du passage piéton, élargir l'îlot d'accès depuis la piste cyclable (2,80m actuel). C'est le seul accès à la ZA depuis la piste cyclable.

Sur la piste cyclable : améliorer les fils d'eau lors de la traversée de la rue de la Briaudière, pour éviter les ressauts actuels.

Seg 169 : revêtir le délaissé de la branche Sud du giratoire vers la ZA, actuellement en stabilisé, sur une largeur de 2,00 m.

Seg 170 : renouveler les marquages sur la piste cyclable : ligne médiane et pictogrammes SC2. Apposer des SC2 devant toutes les entrées charretières.

Seg 171 : traversée de la rue de la Sublainerie, accès à la ZA. Fermer les angles du carrefour afin d'éviter les effets de cisaillements des trajectoires motorisées sur celles des usagers de la piste cyclable. Inverser les priorités : STOP cycliste devient CdLP et marquage d'un CdLP pour les véhicules engagés dans la rue de la Sublainerie avant le passage piéton. Marquer la traversée cyclistes (pictogrammes SC2) en parallèle du passage piéton (effacer l'actuel).



Segment 166



Segment 167



Segment 169



Segment 169 bis



Segment 170



Segment 171

Ballan-Miré / Druye

Segment 171 et suivants



segment de tracé en section courante



segment de tracé en intersection

Ballan-Miré / Druye

Segments 171 et suivants : RD751C

Linéaire : 2 800 mètres sur Ballan entre l'accès à la ZA via rue de la Sublinière et la limite communale de Druye. 3 000 mètres sur Druye.

Etat de l'existant

La RD 751C était équipée d'un accotement revêtu pour favoriser l'accès des véhicules lents et des cyclistes, de cet aménagement ne subsiste que le marquage en rive et environ la moitié de l'accotement (l'autre moitié est ensevelie sous les repousses de l'accotement).

Aménagements proposés :

Seg 172 : au vu des faibles trafics motorisés présents sur cette portion de RD 751C une signalisation directionnelle suffirait jusqu'au bourg de Druye.

S'il fallait aller plus loin, notamment pour apaiser les vitesses des motorisés, l'implantation de chicanes bordurées en quinconce régulièrement (tous les 400 m.) pourrait convenir ; le percage de bypass dans ces îlots est déconseillé ici pour causes d'accumulation de végétaux (feuilles...) et détritux et leur impact sur l'entretien.

Seg 173 : sur les évitements des passages supérieurs sur la rocade et l'autoroute A85, l'implantation de bordures A2 voir I1 dans les courbes permettrait d'apaiser les vitesses et une meilleure mixité entre motorisés et modes doux.



Segment 170 : fin de la piste cyclable de Ballan



Segment 172 Nord



Segment 172



Segment 172 Sud



Segment 173 Nord



Segment 173 Sud